

ARRÊT TEMPORAIRE SECTEUR COMPÉTITIF GYMNASTIQUE EXCELGYM

Si l'athlète a une blessure majeure ou a un problème de santé jugé important qui empêche la pratique de la gymnastique complète, il est possible d'obtenir un remboursement si :

- L'arrêt est d'une durée minimum de **deux (2) semaines ET**
- Il y a une présentation d'un billet médical appuyant la raison de l'arrêt.
(**OBLIGATOIRE** pour obtenir le remboursement)

Toute demande d'arrêt temporaire des cours au secteur compétitif gymnastique doit être faite en remplissant ce formulaire qui doit être remis à l'entraîneur-chef, Sabrina Pinard et envoyé par courriel à : gymnastique@excelgym-zodiak.com

Le remboursement sera fait selon la durée de l'absence.

La demande de remboursement doit être soumise au plus tard 1 semaine après la reprise des cours de l'athlète.

S'il y a une compétition prévue au calendrier pendant l'arrêt temporaire à l'entraînement, il faut immédiatement nous aviser. Aucun remboursement ne sera possible si la demande et le billet médical ne sont pas remis au moins 2 jours ouvrables avant la tenue de l'événement.

| | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| <u>NOM DE L'ATHLÈTE</u> | |
| <u>DATE DE L'ARRÊT</u> | |
| <u>DATE REPRISE DES COURS</u> | |
| <u>GROUPE/ENTRAÎNEUR</u> | |
| <u>NATURE DE LA BLESSURE</u> | |
| <u>DATE :</u> | <u>SIGNATURE :</u> |

| RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION | |
|-------------------------------|---------------------------|
| Date de réception de l'avis : | Billet médical : OUI NON |
| Montant du remboursement | Remboursement effectué le |